

tyrifiez dans le tems de la persecution de Neron, qui commença la quatrième année de cet Empereur, après l'incendie de Rome, l'an de J. C. 63. Ainsi ces deux Princes des Apôtres ont souffert le martyre l'an 64. de l'Ère Vulgaire.

p *L'opinion la plus commune est qu'elle est de saint Paul.*] Cette opinion est la plus vrai-semblable. L'Épître aux Hebreux n'est point de S. Barnabé, aiant un titre différent de celle de cet Apôtre. Il n'y a point de raisons pour l'attribuer à S. Luc, le stile, & les pensées sont semblables à celles de saint Clement dans son Épître aux Corinthiens, c'est pourquoy je crois qu'on doit lui en attribuer la composition ou la traduction plutôt qu'à aucun autre, quoi qu'elle soit écrite au nom de S. Paul, & par cet Apôtre; car elle est écrite de Rome par une personne, qui attendoit sa liberté, & qui avoit Timothée pour collègue. Ces trois caractères sont voir, qu'elle est de saint Paul, qui n'y a pas mis son nom, de peur d'offenser les Juifs, à qui il étoit odieux. M. Grotius croit, qu'elle a été écrite après la prise de Jerusalem, parce qu'il est marqué, dit-il, au chapitre troisième, qu'il y avoit des Chrétiens, qui croioient le jour du jugement proche; opinion qui n'a été commune, qu'après la prise de Jerusalem, mais c'est une simple conjecture tres-foible. Saint Jérôme répond à la diversité du stile qu'on allègue, pour prouver, qu'elle est point de saint Paul, en disant qu'elle vient, ou de celui qui l'a composée sous S. Paul, ou de l'interprete.

q *En Hébreu à des Hébreux.*] Saint Clement d'Alexandrie est d'autre opinion, saint Jérôme, Theodoret, Occumenius, & plusieurs autres. Estins, & quelques nouveaux croient, qu'elle a été écrite en Grec, 1. Parce que l'Écriture y est citée suivant les Septante, & non pas suivant l'Hebreu. 2. Parce qu'il n'y a pas d'apparence, que l'exemplaire fût perdu. Ces raisons sont tres-foibles; car supposez que les citations ne soient pas de l'interprete, pour quoi saint Paul écrivant en Syriaque, ne pouvoit-il pas traduire le passage des Septante en cette langue, plutôt que de citer le texte Hebreu, puis que la version des Septante lui étoit plus familière. Ceci suffit pour répondre à la premiere raison. La seconde est encore plus foible; car pourquoy l'Exemplaire Hebreu de cette Epître ne peut-il pas s'être perdu puis qu'on a bien perdu l'Original Hebreu de l'Evangile de saint Matthieu.

r *Mais de saint Jacques frere de l'Apôtre S. Jude, parent de Notre Seigneur Jesus-Christ.*] Ce Jacques est celui, qui est appelé dans l'Evangile fils d'Alphée, car il n'y en a eu que deux, il est appellé frere du Seigneur, soit qu'il fût fils de Joseph d'une autre femme, soit qu'il fût son parent fort proche.

s *Est écrite de Babylone.*] Eusebe l. 2. de son Hist. ch. 5. dit que c'est Rome que saint Pierre appelle Babylone en cet endroit. Quelques uns ont crû, que Papias & saint Clement citez par Eusebe, étoient de même avis, mais il ne les cite pas sur ce sujet. S. Jérôme a pris cette opinion d'Eusebe, & l'a encore allurée plus fortement. Toutefois ce sens paroît faux; & il est plus naturel de dire, qu'il a écrit cette Lettre de Babylone.

t *Saint Pierre s'y découvre si clairement, qu'il n'y a pas moyen de l'attribuer à aucun autre Auteur.*] L'Auteur de cette Lettre dit, qu'il a été avec Jesus Christ sur la montagne, il appelle S. Paul son frere, & il le dit auteur d'une premiere Lettre écrite aux mêmes. Tout cela convient à S. Pierre, il est visible, que celui, qui l'a composée, n'étoit pas un imposteur. Le caractère de cette lettre est tout Apollonique, & le stile n'est pas bien différent de celui de la premiere.

## §. VI.

### *Du Canon des Livres du Nouveau Testament, & en particulier des Livres, dont on a douté autrefois.*

L'E premier Canon des Livres Sacrez du Nouveau Testament n'a point été fait par une assemblée, ni par un particulier, mais par le consentement unanime de toutes les Eglises, qui sont convenus de l'autorité de certains Livres, & les ont considerez comme des Livres divins. C'est ce consentement de toutes les Eglises, qui a servi de regle dans la primitive Eglise; pour distinguer les Livres Canoniques d'avec les douteux, & les supposer. C'est en suivant cette regle qu'Eusebe, qui est le premier, qui ait fait une recherche exacte de ces choses, distingue trois sortes de Livres appartenans en quelque maniere au Nouveau Testament. La premiere classe comprend ceux, qui ont toujours été reçus d'un consentement unanime de toutes les Eglises qui sont, les quatre Evangiles, les quatorze Epîtres de saint Paul, si l'on en excepte l'Épître aux Hebreux, que quelques Auteurs n'ont pas mise au rang des autres, parce qu'ils ne la croioient pas de saint Paul, & les premieres Epîtres de saint Pierre, & de saint Jean. La seconde classe comprend ceux, qui n'aient point été reçus par toutes les Eglises du monde, ont été toutefois considerez par quelques-unes, comme des Livres Canoniques & citez comme des Livres de l'Écriture par des Auteurs Ecclesiastiques. Mais cette classe se divise encore en deux, car quelques uns de ces Livres ont été depuis reçus de toutes les Eglises, & reconnus comme legitimes, tels que sont l'Épître de saint Jacques, l'Épître de saint Jude, la seconde Epître de saint Pierre, la seconde, & la troisième Epître de saint Jean. Les autres au contraire ont été re-

jet-